



Salaires en MSA : l'effondrement

À la sortie de la conférence sociale convoquée par le gouvernement le 16 octobre l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leur déception face à l'absence de perspective pour le pouvoir d'achat des salariés.

L'inflation cumulée depuis des mois met en grande difficulté de plus en plus de foyers.

La valeur du travail ne cesse de baisser pour toutes les catégories de salariés alors que le montant en dizaines milliards des dividendes versés bat régulièrement des records.

Le blocage des salaires se poursuit en MSA où **les salariés ont perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat sur les 6 dernières années.**

Tous les syndicats ont rejeté les propositions indécentes et discriminatoires présentées par les employeurs lors de la CPPNI du 5 octobre 2023, en particulier :

- L'augmentation de 1,5 % de la valeur du point laissera sur la touche les 640 salariés les moins bien payés qui resteront en dessous du SMIC.
- Cette augmentation est très largement en dessous du niveau de l'inflation estimée à 5 % sur 2023.
- La prime ponctuelle proposée exclue 28% du personnel.

Une enveloppe pour une révision de la classification a été annoncée avec un montant deux fois inférieur au minimum estimé précédemment pour ce chantier.

Dans le même temps on apprend que le montant de non consommé sur le chapitre A (budget du personnel) sur 2023 est déjà estimé à plus de 10 millions. Des économies sur le dos du personnel en perspective !

1041 salariés ont un salaire en dessous du SMIC, quelques mois après la mise en œuvre de la mesure unilatérale « bas salaire » prise par la FNEMSA avec un grand renfort de communication. Une « enveloppe » partie en fumée avec l'inflation !

**Face à l'injustice, pour le respect de notre travail :
L'heure est à la mobilisation !!**

Des actions sont actuellement en discussion dans chaque syndicat pour peser dans les négociations.

La CGT appelle ses adhérents, militants, à discuter, débattre dans les caisses, avec les salariés, avec les autres organisations syndicales pour définir les moyens d'actions à mettre en œuvre :

- **POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT À HAUTEUR DE L'INFLATION**
- **L'ARRÊT DES SUPPRESSIONS DE POSTES -LA TITULARISATION DES CDD**